



APPEL D'OFFRES PUBLIC NO TP202406-09

**TRAVAUX D'INSTALLATION DE PIERRE CONCASSÉE ET D'ASPHALTAGE
SUR PLUSIEURS CHEMINS MUNICIPAUX DE MILLE-ISLES**

Propriétaire : MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES
Personne-ressource : Monsieur Gabriel Therrien
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint
1262, chemin de Mille-Isles,
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0
Courriel : gtherrien@mille-isles.ca
Téléphone : 450 438-2958, poste 2602

Demande de soumission

La Municipalité de Mille-Isles demande des soumissions pour les travaux suivants :

- La pulvérisation de l'asphalte de la montée du Pont Bleu sur une distance estimée à mille quatre cent vingt (1 420) mètres linéaires ;
- L'épandage et le compactage de pierre concassée ainsi que la correction du niveau final de chemin sur une distance d'environ 2 847 mètres représentant environ 8117 tonnes de MG-20 ;
- L'asphaltage d'environ 2847 mètres de chemin représentant environ 3097 tonnes d'asphalte ;
- Le raccordement de sept (7) entrées privées en asphalte représentant environ 35 tonnes d'asphalte ;
- L'épandage et le compactage de pierre concassée sur les accotements des chemins après l'asphaltage d'environ 2847 mètres de chemins représentant environ 985 tonnes de MG-20B.

Les détails des quantités estimées de matériaux requis pour ces travaux sont précisés à l'annexe 4 des documents d'appel d'offres qui pourront être obtenus à compter du mardi 2 juillet 2024, en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Le prix doit inclure la main-d'œuvre, l'équipement, l'outillage, la fourniture du matériel et tous les frais inhérents à l'exécution des travaux. Les soumissions doivent être déposées sous enveloppe scellée à l'hôtel de ville situé au 1262, chemin de Mille-Isles, à Mille-Isles (Québec) avant 11 h 00, heure légale en vigueur, le jeudi 25 juillet 2024.

Les travaux doivent être exécutés en deux étapes, dont la première entre le 15 août et le 31 septembre 2024 pour la montée du Pont Bleu et le rapiéçage de divers chemins municipaux. La deuxième étape, qui comprend notamment l'asphaltage du chemin des Huards et du chemin du Vallon, est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation. La Municipalité entamera les étapes administratives pour obtenir cette approbation dès l'octroi du présent contrat. Le soumissionnaire doit détenir une licence du RBQ de catégorie « Entrepreneur général 1.4 Routes et canalisation ».

La Municipalité se réserve le droit de faire exécuter les travaux en entier ou en partie et ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires. La Municipalité n'engage aucunement sa responsabilité envers le soumissionnaire du fait de la présente soumission. La Municipalité n'est pas tenue de retenir un soumissionnaire conforme dont la soumission indiquerait un prix plus élevé que celui du marché ou de l'estimation des coûts.

Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint